



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE
DOSSIER SUIVI PAR : TC
Réf. A rappeler : 0089-corte-2011
Tél: 04 95 45 21 34
Fax: 04 95 61 01 02

Corte, le 18 janvier 2011

Le préfet

à

Membres du comité de pilotage
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 «Basse Vallée du Tavignano» FR 9400602

Réf. : Réunion du 18 novembre 2010

P.J. : Un compte-rendu

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 18 novembre 2010, salle des associations à Aléria.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,

Tony CONSTANT

LISTE DES DESTINATAIRES

- M. le président du conseil exécutif de Corse
- M. le président du conseil général de Haute-Corse
- M. le maire d'ALERIA
- M. le maire d'ALTIANI
- M. le maire d'ANTISANTI
- M. le maire de GIUNCAGGIO
- M. le maire de NOCETA
- M. le maire de PIEDICORTE DI GAGGIO
- M. le maire de VENACO
- M. le maire d'ERBAJOLO
- Mme le maire de FOCICCHIA
- M. le président du parc naturel régional de Corse
- M. le président du SIVOM de la Rogna
- M. le président de la communauté de communes du Centre Corse

La réunion, du Comité de Pilotage créé par arrêté préfectoral n°2008-28-6 en date du 28 janvier 2008, était présidée par Mme Muriel de BASQUIAT – DREAL représentant M. Constant, sous préfet de Corte

Etaient présents :

- M. MARCHIONI Philippe – Maire de Giuncaggio
- M. FEDE Georges – Maire de Focicchia
- M. FRANCESCHI Jean-Claude – Mairie d'Aléria
- Mme de BASQUIAT Muriel - DREAL
- Mlle CALLIES Sonia – DREAL

Etait excusé :

- M. CONSTANT Tony – Sous-préfet de Corte

➤ **ORDRE DU JOUR**

- désignation pour une durée de 3 ans de la Présidence (*intuitu personae*) et maîtrise d'ouvrage du DOCOB validée par les élus conformément à l'article R-414-8-1 du code de l'environnement
- Questions diverses (animation...)

➤ **RAPPEL ET CONTEXTE**

Au cours du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano », qui s'est tenu le 26 mars 2010 à la maison des associations d'Aléria, le CRPF a présenté pour validation par le Comité de pilotage (COFIL) les diagnostics écologiques et socio-économiques ainsi que les principaux enjeux du document d'objectif (DOCOB) concernant la zone spéciale de conservation « de la Basse vallée du Tavignano ». Cette étape ayant été validée à l'unanimité par le Copil, le Docob a été entériné par arrêté préfectoral n°2010-120-2 du 30 avril 2010 portant approbation du Docob du site Natura 2000 FR9400602 « de la Basse vallée du Tavignano ».

Ce présent Comité de Pilotage a pour objectif de désigner, pour une durée de trois ans renouvelable, conformément à l'article R414-8 du code de l'environnement, le président du COFIL ainsi que la collectivité territoriale ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre de ce Docob.

➤ COMPTE-RENDU DE LA REUNION

Mme de BASQUIAT, après avoir excusé M. Constant, sous préfet de Corte, retenu par d'autres obligations, ouvre la réunion du Comité de Pilotage en remerciant l'ensemble des participants de leur présence.

Après un tour de table permettant aux participants de se présenter, Mme de BASQUIAT rappelle l'ordre du jour. Dans cet objectif, elle rappelle les dernières actions du Copil avec la validation du Docob et les suites opérationnelles à lui donner.

Mme de BASQUIAT, conformément aux textes, demande à M. MARCHIONI Philippe Président actuel du Copil s'il souhaite reprendre la présidence et la maîtrise d'ouvrage.

M. MARCHIONI explique que pour des raisons personnelles et logistiques, malgré tout son intérêt pour le site Natura 2000 « Basse vallée du Tavignano », souhaite renoncer à la présidence du COPIL.

A cette annonce, Mme de BASQUIAT demande aux municipalités de Focicchia et d'Aléria si elles souhaitent prendre la présidence et la maîtrise d'ouvrage.

Messieurs FEDE et FRANCESCHI déclinent l'offre, ils ne désirent pas assurer cette fonction.

En conséquence et faute de candidature, la présidence du Copil est donc prise par M. le sous-préfet et la Maîtrise d'ouvrage revient à l'Etat.

Dans ces conditions, Mme de BASQUIAT explique ensuite que la DREAL prendra en charge, selon les procédures idoines, le choix et la désignation d'un animateur pour le site. Celui-ci aura en charge de suivre, animer, gérer et coordonner le DoCob et les actions proposées dans celui-ci. Mme de BASQUIAT souligne que l'association « A Rinascita », candidate pour l'animation du Natura 2000 sera prévenue.

Les personnes présentes sont informées qu'une prochaine réunion du COPIL aura lieu au premier trimestre 2011, afin de discuter de la priorité des actions du DOCOB et de classer celles-ci par ordre d'intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme de BASQUIAT remercie les participants et lève la séance à 15 h.

Le sous-préfet,



Tony CONSTANT